

## Adoption du budget supplémentaire 2022 de l'état spécial du 14<sup>ème</sup> arrondissement

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement, par la délibération n° 14 2022 09 votée le 17 mai 2022, a approuvé le compte administratif de l'état spécial (ESA) pour 2021, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette approbation ouvre la possibilité de soumettre le budget supplémentaire 2022 à la décision de notre Assemblée.

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement et de report qui permet de compléter ou de rectifier les prévisions et autorisations budgétaires du budget primitif, plus particulièrement en ce qui concerne le résultat de l'exécution du budget de l'exercice précédent. Il intègre ainsi les restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif de l'exercice 2021 constate l'existence de crédits à reporter de droit d'un montant brut total de 2 037 239,89 €, dont 281 057,99 € sur la dotation d'animation locale (DAL), 1 109 730,42 € sur la dotation de gestion locale (DGL) et 646 451,48 € sur la dotation d'investissement (DI). Ces montants regroupent les restes libres d'emploi, c'est-à-dire les crédits qui n'ont pas fait l'objet d'un engagement juridique et les restes à réaliser, crédits qui ont fait l'objet d'un engagement juridique mais n'ont pas donné lieu à un mandatement en 2021.

Le vote du budget supplémentaire constitue également l'occasion de réaliser des transferts de l'ESA vers le budget municipal (budget général de la Ville de Paris), ainsi que des virements entre les 3 dotations qui composent l'ESA (DAL, DGL, DI). L'article L. 2511-45 du CGCT dispose en effet que, lors de l'examen du budget supplémentaire, les dotations des arrondissements peuvent être modifiées ; ces modifications doivent être approuvées, après avis d'une commission composée de la Maire de Paris et des Maires d'arrondissement, par le conseil d'arrondissement et par le Conseil de Paris

Cette commission s'est réunie le 21 avril 2022 ; hormis le constat du report de plein droit sur l'exercice budgétaire 2022 du solde d'exécution de l'état spécial de 2021, elle a émis un avis favorable aux opérations de transferts, mouvements et abondements suivants :

- Transfert récurrent de l'état spécial vers le budget général de la Ville pour les végétaux produits en régie par le Centre Horticole de Rungis et la réparation de matériel horticole qui représentent un total de 0,039M€.
- Mouvement de la Dotation d'investissement (sous-dotation Conseils de quartier) vers la Dotation d'animation locale (sous-dotation Conseils de quartier). Ce mouvement permet le rééquilibrage des crédits mis à disposition des conseils de quartier en faveur du fonctionnement. Il permet en outre d'apporter une réponse au vœu présenté par les conseils de quartier lors du conseil d'arrondissement du 28 septembre 2021, l'enveloppe dédiée pour chacun des six conseils de quartier étant désormais de 6 000 € en fonctionnement et de 5 000 € en investissement.
- Inscription de crédits supplémentaires d'un montant de 1,68M€ pour le paiement des fluides 2022, tels qu'estimés par la DCPA.

Lors de sa séance des 31 mai, 1<sup>er</sup>, 2, et 3 juin 2022, le Conseil de Paris a confirmé l'avis favorable de la commission réunie le 21 avril 2022. Il a adopté le montant global du Budget Supplémentaire 2022 de l'ensemble des états spéciaux, à propos duquel il convient que le Conseil d'arrondissement délibère, notamment pour fixer la répartition des crédits à l'intérieur de chaque dotation.

Les tableaux constitutifs du Budget supplémentaire du 14<sup>ème</sup> arrondissement au titre de 2022, figurent ci-dessous. Une présentation plus détaillée par rubrique fonctionnelle est en outre annexée au présent projet de délibération.

Les tableaux ci-après distinguent les crédits d'investissement pour la dotation d'investissement et les crédits de fonctionnement qui regroupent la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale.

Ils sont présentés en trois colonnes :

- la colonne « budget primitif » (BP) qui reprend les crédits initialement prévus pour l'exercice 2022 et qui ont fait l'objet d'un vote au Conseil de Paris au mois de décembre au Conseil de Paris 2021 ;
- la colonne « budget supplémentaire » (BS) qui reprend le solde net des crédits après reports du compte administratif, transferts, mouvements et abondements ;
- la colonne « nouvelles fixations » qui retrace l'ensemble des crédits ouverts pour 2022 à l'issue du vote du budget supplémentaire.

### Budget Supplémentaire 2022 Fonctionnement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
<b>Chapitre 002 - RESULTAT REPORTE</b>				
	002 RESULTAT REPORTE		1 390 788,41	<b>1 390 788,41</b>
	<b>Total chapitre 002</b>	-	<b>1 390 788,41</b>	<b>1 390 788,41</b>
<b>Chapitre 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>				
	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	716 955,00	16 167,00	<b>733 122,00</b>
	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	7 324 343,00	1 647 874,00	<b>8 972 217,00</b>
	<b>Total chapitre 74</b>	<b>8 041 298,00</b>	<b>1 664 041,00</b>	<b>9 705 339,00</b>
	<b>Total Fonction 020</b>	<b>8 041 298,00</b>	<b>3 054 829,41</b>	<b>11 096 127,41</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>8 041 298,00</b>	<b>3 054 829,41</b>	<b>11 096 127,41</b>

### Budget Supplémentaire 2022 Investissement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2022	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>283 060,00</b>	<b>627 431,48</b>	<b>910 491,48</b>
<b>Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE</b>				
<b>Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>				
	458 201 RESULTAT REPORTE		646 451,48	<b>646 451,48</b>
	<b>Total chapitre 458201</b>	-	<b>646 451,48</b>	<b>646 451,48</b>
<b>Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE</b>				
	458 201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	283 060,00	- 19 020,00	<b>264 040,00</b>
	<b>Total chapitre 458201</b>	<b>283 060,00</b>	<b>- 19 020,00</b>	<b>264 040,00</b>
	<b>Total Fonction 020</b>	<b>283 060,00</b>	<b>627 431,48</b>	<b>910 491,48</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>283 060,00</b>	<b>627 431,48</b>	<b>910 491,48</b>

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver à présent ce budget supplémentaire 2022 qui sera soumis au Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juillet prochains.

La Maire du 14ème arrondissement,

Carine PETIT